

Rôle du référent antibiotique

Journée régionale d'échanges des référents en
antibiothérapie 12 janvier 2017

- **Le référent en antibiothérapie est désigné par le représentant légal de l'établissement en concertation avec le président de CME**

- **Le référent assiste la CME**
 - proposition d'actions du bon usage des ATB
 - proposition d'indicateurs de suivi
 - organisation du conseil thérapeutique et diagnostique

- **Peut assurer la fonction dans plusieurs établissements**

Rôle majeur

Impulsion de la politique ATB

Elaboration d'un programme qui comprend :

- L'organisation (commission, réunions, relations avec la CME)
- Accès à l'expertise en interne et en externe
- La prescription antibiotique (modalités, référentiels)
- La formation
- L'information, la communication
- La surveillance des consommations, des résistances bactériennes
- L'évaluation du programme

Mise en œuvre et suivi du programme

Formation initiale

- **De l'infectiologue à autre spécialité médicale**
 - D'où une variété d'accès au conseil
 - La même personne
 - La séparation des rôles au sein d'un même établissement
 - Un premier conseil in situ et un recours extérieur si besoin
 - L'accès à une expertise extérieure

Formation continue :

- **Pour les infectiologues**
- **Pour les autres :**
 - Journées ATB
 - JNI
 - GERICCO

le temps dédié à la fonction de référent en antibiothérapie

- **Reconnaissance et valorisation de l'implication du référent**
- **Témoin de l'implication de l'établissement dans la maîtrise de l'antibiothérapie**
- **Légitimité : CME et Direction**

- ▶ **Colloque interministériel du 17 novembre 2016**
- ▶ **Feuille de route : 4 axes, 40 actions réparties en 13 mesures phares**
- ▶ **Quelques exemples:**
 - Communication grand public
 - Ordonnance dédiée à la prescription antibiotique
 - Modification du conditionnement extérieur (message d'alerte)
 - Adapter la quantité d'ATB distribuée en pharmacie à la durée des traitements
- ▶ **Et bien sur : la formation des professionnels, améliorer la surveillance...**
- ▶ **La recherche**

Projet régional d'amélioration de la prescription antibiotique

Objectif : renforcer l'expertise des infectiologues sur l'amélioration de la prescription antibiotique, notamment sur le secteur ville.

- **Animation du réseau des référents antibiotique en établissements de santé :**
 - Formations spécifiques
 - Journée annuelle des référents
 - Expérimentation télémédecine
- **Aider les hôpitaux de proximité :**
 - Animer les commissions des anti-infectieux
 - Former spécifiquement les référents à l'animation des commissions anti infectieux
 - Aider à l'élaboration des protocoles d'antibiothérapie
 - Aider à la mise en place d'actions de bon usage, d'EPP
- **Améliorer le conseil téléphonique pour les généralistes**
- **Formation**
- **Renforcer l'expertise des infectiologues**

**Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire**
CS 56233
44262 NANTES Cedex 2

T. 02.49.10.40.00

www.ars.paysdelaloire.sante.fr